

Branche 21

Comparatif restreint sur base de 10 critères contractuels entre les contrats :

AFER Europe d'Abeille assurance - Serenity II Basic d'Athora - Safe 21 et Secure 21 de Patronale Life.

Notes préliminaires :

- Notre étude ne concerne pas les produits fiscaux (épargne-pension et autres) qui ne sont disponibles que chez Athora.
 - Le contrat AFER Europe d'Abeille assurance est fonctionnel mais n'est plus commercialisé (voir notre article sur site pour plus d'infos)
 - Les contrats Safe 21 et Secure 21 de Patronale Life ne diffèrent que par leur rendement garanti et les rendements nets effectifs. Nous ne ferons donc de différence qu'en abordant ces points. Pour les autres critères, nous ne reprenons que le terme Patronale, incluant les deux contrats.
 - Ne sont évoqués ici que les contrats dits à primes uniques, c'est-à-dire où les versements sont libres et non effectués à un rythme régulier (par exemple mensuellement).
-

1. Montant minimum pour démarrer le contrat

Athora : 10.000 €

Patronale : 2.500 €

Abeille : Plus possible, mais initialement 800 €

2. Montant minimum pour un reversement

Athora : 1.000 €

Patronale : 1.250 €

Abeille : 150 €

3. Forfait sur (re)versement (prélevé par la compagnie)

Athora : 0 €

Patronale : 50 €

Abeille : 0 €

Attention : le forfait Patronale n'est pas innocent. Sans tenir compte de la dilution dans le temps, il représente par exemple 4 % sur un versement de 1.250 € !

4 A. Frais sur versements prélevés par la compagnie

Athora :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 0,45 %
- Versement de 50.000 € et plus : 0 %

Patronale : 0 %

Abeille : 0,34 %

Les frais compagnie dépendent des frais initialement prélevés par le courtier. Ils sont répartis à 1/3 pour la compagnie et 2/3 pour le courtier. Ligne Bleue a aligné les frais à 1 % au total depuis 2011, pour autant qu'un reversement ait été fait avant la fin de la commercialisation en décembre 2015. À partir de ce moment, les frais ont été figés et ne sont plus négociables.

4 B. Frais sur versements prélevés par le courtier (Ligne Bleue)

Athora :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 1,5 %
- Versement de 50.000 € et plus : 1 %

Patronale : 1 %

Abeille : 0,66 % (voir note au point 4 A.)

4 C. Frais totaux (4 A + 4 B)

Athora :

- Versement entre 10 et 49.999 € : 1,95 %
- Versement de 50.000 € et plus : 1 %

Patronale : 1 %

Abeille : 1 %

5. Frais de gestion (annuels)

Athora : 0,18 %

Patronale : 0 %

Abeille : 0,475 %

On remarquera aux points 7 A et 7 B que malgré des frais de gestion annuel supérieurs, le contrat AFER propose un rendement largement plus intéressant que les deux autres (et bien d'autres sur le marché). Cela est dû à une politique de redistribution des bénéfices sans concession.

6. Rendement minimum garanti

Athora : 0,01 %

Patronale :

- Safe 21 : 1,5 % pendant 8 ans (une action est en cours au moment de la parution, nous contacter)
- Secure 21 : 0,60 %. Ce rendement est complété par un rendement minimum garanti de 1 % pendant un an.

Abeille : 0 %

7 A. Rendement annuel 2022 net de frais de gestion

Athora : 1,72 %

Patronale :

- Safe 21, contrat de moins de 8 ans : 1,50 %
- Safe 21, contrat de plus de 8 ans : 0,70 %
- Secure 21, contrat de moins de 8 ans : 1,60 %
- Secure 21, contrat de plus de 8 ans : 0,70 %

Abeille : 2,01 %

On notera que Patronale applique depuis 2020 au moins une différence de rémunération en fonction de l'âge des contrats. Les contrats de plus de 8 ans sont clairement désavantagés.

7 B. Rendement annuel moyen net de frais de gestion, sur les 4 dernières années

Athora : 1,42 %

Patronale :

- Safe 21, contrat de moins de 8 ans : 1,42 %
- Safe 21, contrat de plus de 8 ans : 1,01 %
- Secure 21, contrat de moins de 8 ans : 1,57 %
- Secure 21, contrat de plus de 8 ans : 1,01 %

Abeille : 1,86 %

Pour les les contrats de plus de 8 ans chez Patronale, le calcul dépend du moment où le contrat a eu 8 ans. Chaque contrat doit donc être étudié au cas par cas.

On notera qu'Athora publie un rendement annuel net, mais pas net de frais de gestion. C'est net d'impôts sur les participations bénéficiaires ! Nous regrettons franchement cette manière de faire qui est malheureusement pratiquée aussi ailleurs.

8. Frais de sortie

Hormis chez AFER, des règles assez compliquées s'appliquent chez tous les assureurs, y compris ceux qui ne sont pas évoqués ici. Nous trouvons la chose parfaitement malheureuse car il est quasi impossible d'avoir une idée concrète des frais de sortie, sauf à la demander à l'assureur ou au courtier.

Voici les conditions de nos partenaires :

Athora :

- Max. 1 retrait par mois et 4 par an
- Min. € 250 par retrait – L'épargne constituée après retrait doit être de 1.250 €
- Pas de frais de retrait pour l'épargne constituée par les participations bénéficiaires et les versements de plus de 8 ans au 31/12 de l'année précédente
- Pas de frais de retrait pour 10% de l'épargne constituée au 31/12 de l'année précédente par les autres versements avec un max. absolu de € 35.000 par an
- Frais dégressifs sur les autres montants :
 - Années 1 à 3 : 3%
 - Années 4 à 6 : 2 %
 - Années 7 et 8: 1%
 - Années 9 et suivantes : 0 %

Attention : en cas de rachat total, un min. de 75 € indexé - base 1988 est prélevé.

Patronale :

- Montant de rachat minimum de 1.000 € tant qu'il reste un minimum de 2.500 € sur le contrat
- Le rachat gratuit est possible une fois tous les 12 mois s'il s'agit d'un montant max. de 50.000 € et ce montant constitue maximum 8% de la réserve
- Pendant les 8 premières années après dépôt de la prime concernée, des frais dégressifs de 5 à 1 % sont décomptés pendant les 5 premières années (diminution de 1 % par an)
- un min. de 75 € de frais sont comptés (montant indexé, mais la date de début n'est pas indiquée)
- Plus de frais de sortie à partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

Abeille :

- Montant min. à retirer : 400 €. Aucun frais.

9. Indemnité conjoncturelle de sortie

Bien que rarement appliquée, cette indemnité est éventuellement due en cas de remontée soudaine des taux après une souscription, pour éviter des sorties intempestives. Elle est déterminée par l'assureur pour équilibrer la rémunération potentielle d'un nouveau placement sur le contrat dont on sort.

Athora : Possible

Patronale : Possible

Abeille : Non applicable

10. Taxe d'abonnement annuelle

Cette taxe de 0,0925 % est normalement payée par l'assureur à l'état. Les assureur peuvent choisir de la faire supporter par les assurés ou non.

Athora : Non applicable

Patronale : Applicable aux contrats ayant plus de 8 ans

Abeille : Non applicable

Cette étude a été réalisée le 06 mars 2023 sur base des documents contractuels des compagnies. Seuls ceux-ci font foi, des erreurs étant possible. Si certaines sont relevées, merci de nous en faire part. © tous droits réservés. Aucune publication ou mention sans accord de l'auteur.

Ce document n'est pas contractuel et n'est en rien une incitation au placement ou un conseil personnalisé. Il appartient au lecteur de nous demander de dresser son profil d'investisseur afin de déterminer si l'un ou l'autre produit peut lui convenir.

Éditeur : Bernard Poncé – Ligne Bleue – Avenue du Parc 8 - 5004 Bouge – info@lignebleue.biz – www.lignebleue.biz. – N° entreprise : 0.832.888.322.